

**International Medical Corps**  
**Code de conduite et d'éthique**

**Qui nous sommes**

**Comment nous travaillons**

**Ce que nous représentons**

## Sommaire

Message de la présidente & PDG .....	3
A propos du Code de conduite et d'éthique .....	4
Responsabilités.....	4
Signalement de violations et recherche de conseils .....	4
L'assistance de signalement (hotline) .....	4
Enquêtes sur les violations suspectées .....	6
Violations .....	6
Responsabilité des superviseurs .....	6
Aucune corruption.....	7
Avoir affaire à des représentants du gouvernement .....	7
Conformité avec les exigences des donateurs .....	7
Responsabilité envers les populations concernées et qualité de programme .....	7
Conflits d'intérêts.....	7
Cadeaux et divertissement .....	8
Traiter les uns les autres avec équité et respect .....	8
Sécurité et protection .....	9
Exploitation et abus sexuels .....	9
Lieu de travail sans drogue ni alcool .....	9
Protection et utilisation correcte des biens d'International Medical Corps .....	10
Registres et archives précis .....	10
Entretien des registres .....	10
Confidentialité de l'information et respect de la vie privée .....	10
Restrictions commerciales et lois antiterroristes .....	11
Images, logos et autre propriété intellectuelle .....	11
Moyens informatiques et de communication .....	11
Directives pour les médias sociaux .....	11
Souvenez-vous .....	12
Pas de création de droits .....	12

## Message de la présidente & PDG

Nous, à International Medical Corps, faisons partie d'une équipe humanitaire internationale dévouée à sauver des vies et soulager la souffrance des personnes touchées par les guerres, les catastrophes naturelles et les maladies en offrant des services médicaux vitaux qui sont axés sur la formation. Notre approche consistant à aider les gens à s'aider eux-mêmes s'est avérée être cruciale pour que les populations touchées puissent retrouver leur autonomie et leur viabilité au long terme.

Notre mission à International Medical Corps est d'aider les autres et nous pouvons tous en être fiers. Cependant, il est également extrêmement important que nous effectuons notre travail de manière éthique et conformément aux lois et règlements applicables. Nous *devons* respecter les personnes et les communautés que nous aidons, les lois locales, les lois américaines et britanniques, ainsi que toute autre loi pouvant s'appliquer. Mais notre objectif n'est pas uniquement de respecter les lois applicables ; nous nous efforçons également de respecter les normes les plus élevées d'éthique professionnelle. Nous agissons avec intégrité, responsabilité et transparence.

Nous exposons dans ces pages le Code de conduite et d'éthique d'International Medical Corps. Le Code sert à renforcer et améliorer l'engagement d'International Medical Corps pour une éthique des affaires. Les politiques présentées dans ce document font partie de la longue tradition de normes déontologiques élevées de la part d'International Medical Corps.

Tous les employés, bénévoles, internes, membres et directeurs doivent se conformer aux politiques exposées dans ce Code. Vous devriez lire attentivement ce Code et le revoir régulièrement. En cas de questions, adressez-vous à votre Directeur de pays, au Département des ressources humaines basé au Siège ou à toute autre ressource identifiée dans ce Code.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites quotidiennement afin de contribuer à International Medical Corps et aux personnes et communautés que nous aidons – et je vous remercie pour votre respect des politiques et valeurs d'International Medical Corps dans votre travail.

Bien à vous,

Nancy Aossey

## **A propos du Code de conduite et d'éthique**

Le Code de conduite et d'éthique s'applique à tous les employés, bénévoles, internes, consultants, membres et directeurs d'International Medical Corps. Notre travail dépend de la réputation de nous tous concernant notre intégrité et notre conduite professionnelle reposant sur des principes.

Le Code ne peut pas couvrir toutes les lois et politiques applicables ni fournir des réponses à toutes les questions pouvant survenir. Il aidera, cependant, à guider votre conduite et il vous aidera à savoir à qui adresser vos questions et problèmes.

## **Responsabilités**

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de connaître et de respecter les normes contenues dans ce Code. Si vous avez des questions, posez-les. International Medical Corps a plusieurs ressources en place pour répondre à vos questions et vous guider à travers des situations difficiles – y compris votre Directeur de pays, le Directeur des ressources humaines du Siège et les Services juridiques et de la conformité.

Des exemplaires de ce Code sont disponibles à OneCorps ou au Département des ressources humaines du Siège. Une déclaration accusant réception du Code de conduite et d'éthique doit être signée par tous les employés.

## **Signalement de violations et recherche de conseils**

Si vous êtes au courant ou suspectez une violation des termes de nos contrats ou financements, lois ou règlements applicables, ce Code ou autres politiques d'International Medical Corps, il est de votre obligation de signaler immédiatement cette information à votre superviseur, ou, si cette démarche vous met mal à l'aise, au Directeur de pays, au Département des ressources humaines situé au Siège, au Service d'audit interne, au Service de conformité, à l'assistance de signalement d'International Medical Corps (voir ci-dessous), ou au Département juridique à l'adresse [legal@internationalmedicalcorps.org](mailto:legal@internationalmedicalcorps.org). Tout comportement soupçonné d'illégalité doit être signalé immédiatement et directement au Service d'audit interne, au Service juridique ou (si la confidentialité est importante) à l'assistance de signalement. ***International Medical Corps interdit formellement toutes représailles contre des employés ayant signalé de bonne foi une mauvaise conduite soupçonnée.***

Si vous avez des questions concernant ce Code ou toute autre politique d'International Medical Corps ou si vous n'êtes pas sûr quant à la meilleure ligne de conduite à suivre dans une situation particulière, contactez votre Directeur de pays, le Département des ressources humaines situé au Siège, le Service de conformité, le Département juridique ou l'assistance de signalement d'International Medical Corps.

## **L'assistance de signalement (hotline)**

International Medical Corps a une assistance de signalement disponible 24 heures sur 24, que vous pouvez utiliser pour signaler toute violation suspectée des lois ou règlements, de ce Code de conduite ou d'autres politiques d'International Medical Corps, ou pour obtenir des conseils concernant ces politiques. Vous pouvez signaler des violations suspectées ou poser des questions

à l'assistance de manière anonyme. L'assistance est accessible de partout :

- Par téléphone : Appelez l'assistance téléphonique (hotline) de votre pays respectif au numéro listé sur la page [www.internationalmedicalcorps.ethicspoint.com](http://www.internationalmedicalcorps.ethicspoint.com)
- Par Internet : Allez sur la page [www.internationalmedicalcorps.ethicspoint.com](http://www.internationalmedicalcorps.ethicspoint.com) >  
« Déposer un nouveau rapport »

## **Enquêtes sur les violations suspectées**

Toute violation signalée fera l'objet d'une enquête appropriée et sera traitée de manière confidentielle dans la mesure du possible. Vous avez le devoir de communiquer avec honnêteté et de coopérer pleinement lors des enquêtes et contrôles d'International Medical Corps. Il est important que vous *n'essayiez pas* de mener vos propres enquêtes préliminaires. Les enquêtes impliquent souvent des problèmes juridiques complexes et agir de vous-même pourrait compromettre l'intégrité d'une enquête et nuire à International Medical Corps. Une fois signalée, International Medical Corps déterminera comment et dans quelle mesure chaque enquête sera menée.

## **Violations**

*International Medical Corps observe une tolérance zéro pour toute fraude, tout vol ou toute autre mauvaise utilisation intentionnelle de fonds.* Sous réserve des lois applicables, les employés ne respectant pas ce Code, d'autres politiques d'International Medical Corps ou la loi peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

## **Responsabilité des superviseurs**

Ceux qui encadrent d'autres personnes ont des responsabilités supplémentaires en vertu de ce Code. Ils devraient :

- Servir de modèle en matière de comportement éthique à travers leur propre conduite et leur supervision du travail des autres.
- S'assurer que les personnes placées sous leur direction ont suffisamment de connaissance et de ressources pour suivre les normes du Code.
- Suivre le respect des normes de la part des personnes qu'ils encadrent.
- Faire appliquer ce Code et les politiques d'International Medical Corps de façon uniforme et équitable.
- Soutenir les employés qui de bonne foi posent des questions ou signalent des problèmes.

Les employés s'adressent souvent à leur superviseur pour signaler une mauvaise conduite suspectée et il est important qu'ils se sentent suffisamment à l'aise pour le faire. Si vous encadrez d'autres personnes, mettez-vous à la disposition des employés pour écouter leurs inquiétudes et y répondre de manière appropriée. Si un employé vous signale une violation suspectée, contactez rapidement le Département des ressources humaines situé au Siège, le Service de conformité, le Service d'audit interne ou le Département juridique afin que la question puisse faire l'objet d'une enquête. Avertissez également votre Directeur de pays, si nécessaire. Veuillez noter que les allégations de conduites illégales doivent être immédiatement signalées au Service de conformité, Service d'audit interne ou Département juridique. La politique stricte de non-représailles d'International Medical Corps est extrêmement importante. En tant que superviseur, vous avez la responsabilité d'assurer que des représailles n'aient pas lieu, ce qui pourrait nécessiter le suivi de

vosre part de situations applicables.

### **Aucune corruption**

Soudoyer, offrir des pots-de-vin ou d'autres paiements inappropriés (en espèces ou non, faveur de valeur) à des représentants du gouvernement, fonctionnaires, ou toute autre personne afin de les influencer dans la conduite de leur travail est illégal et est interdit en vertu de la politique d'International Medical Corps. Ceci comprend les paiements directs ou paiement effectués indirectement grâce à un agent ou un autre intermédiaire. Pour des informations supplémentaires, consulter la Politique anti-corruption.

### **Avoir affaire à des représentants du gouvernement**

En tant qu'organisation humanitaire à but non lucratif, International Medical Corps n'effectue pas de paiements ni de contributions à des partis politiques, candidats au gouvernement ou campagnes. De plus, nous devons faire attention à ne pas nous engager dans des activités de lobbying sans des instructions appropriées et une autorisation. Avant de rencontrer ou communiquer avec des fonctionnaires ou représentants du gouvernement afin d'influencer la législation ou l'élaboration de réglementations par le gouvernement, contactez le Département juridique au Siège pour des conseils.

### **Conformité avec les exigences des donateurs**

Nous nous engageons à respecter les obligations que nous prenons au nom de nos donateurs. Lorsque vous travaillez sur un projet, vous devez comprendre les exigences pertinentes du donateur. Par exemple, vous devez savoir quels coûts sont autorisés et appropriés pour tout projet donné et respecter toutes les règles applicables du donateur et les procédures d'International Medical Corps, y compris compléter et maintenir les feuilles de temps.

### **Responsabilité envers les populations concernées et qualité de programme**

International Medical Corps s'engage à établir une culture de responsabilisation envers toutes nos parties prenantes, y compris les personnes et communautés touchées par des catastrophes, un conflit, la pauvreté ou d'autres situations de crise. Cet engagement comprend le partage rapide des informations concernant notre organisation et nos programmes avec les populations touchées ; la promotion de la participation significative de ces communautés à toutes les étapes de notre travail ; et l'opportunité pour les bénéficiaires de donner leur avis sur la qualité et l'efficacité de l'aide reçue. Ces avis seront collectés à la fois pendant la conception du programme et pendant les phases de mise en œuvre et ils seront utilisés pour évaluer et ajuster les stratégies du programme.

Etre responsable vis-à-vis des personnes affectées par les situations de crise nous aide à fournir des programmes de qualité qui répondent au mieux aux besoins et réduisent la possibilité d'erreurs, d'abus et de corruption. En tant qu'organisation, nous nous efforçons de promouvoir et d'adhérer aux normes et protocoles reconnus internationalement lors de la conception et de la mise en œuvre de nos programmes. C'est la responsabilité de tout employé de respecter les politiques, procédures et conseils qui ont pour objectif de garantir des programmes de qualité et une responsabilité vis-à-vis des populations touchées avec lesquelles nous travaillons.

## **Conflits d'intérêts**

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts ou loyautés personnels interfèrent avec les intérêts d'International Medical Corps. Une situation de conflit peut vous poser des difficultés quant à l'accomplissement de manière objective de votre travail pour International Medical Corps. De plus, même si vous êtes certain que votre jugement ne sera en aucun cas affecté par un intérêt extérieur, si d'autres personnes peuvent penser de manière raisonnable que l'intérêt est considérable, l'apparence d'un conflit existe. Les conflits peuvent inclure des situations dans lesquelles, par exemple, vous détenez une participation dans ou avez un emploi ou une relation de consultant avec une organisation qui fait affaire avec International Medical Corps, comme un fournisseur. Les conflits surviennent également lorsque votre époux/épouse ou partenaire domestique, vos enfants, parents, frères, sœurs, beaux-parents ou toute autre personne avec laquelle vous avez une relation familiale proche est soit un concurrent, fournisseur ou partenaire d'International Medical Corps soit est engagé par l'un d'eux – ou, si vous êtes tous les deux des employés d'International Medical Corps, l'un d'entre vous se trouve dans la chaîne directe de rapports de l'autre. En tant qu'employé, directeur ou membre d'International Medical Corps, vous devez de manière éthique divulguer tout conflit actuel ou apparent entre vos intérêts personnels et International Medical Corps à votre Directeur de pays ou superviseur du Siège, selon le cas, et au Département de ressources humaines situé au Siège. Pour des informations supplémentaires, consulter la Politique sur les conflits d'intérêts.

## **Cadeaux et divertissement**

### ***Accepter cadeaux et divertissement***

Lorsque vous êtes impliqué dans la prise de décisions d'affaires pour le compte d'International Medical Corps, vos décisions doivent être basées sur un jugement objectif et impartial. Accepter des cadeaux et d'autres bénéfices de la part de fournisseurs ou d'autres partenaires peut affecter votre jugement professionnel. Pour cette raison, les repas et divertissements ne sont autorisés que s'il s'agit de prestations d'affaires courantes et habituelles, n'ont qu'une valeur symbolique et sont données et acceptées sans entente expresse ou implicite que vous vous êtes engagés de quelque façon que ce soit de par votre acceptation de ce cadeau. Les cadeaux en espèces sont interdits et doivent être renvoyés.

### ***Offrir cadeaux et divertissement***

En tant qu'organisation humanitaire à but non lucratif, International Medical Corps déconseille fortement d'offrir des cadeaux ou divertissement aux autres. Dans ces situations inhabituelles dans lesquelles vous fournissez un cadeau ou une prestation d'affaires en lien avec les affaires d'International Medical Corps, vous ne devez pas offrir ou fournir de cadeau dont la valeur est plus que symbolique.

Il existe des lois strictes qui dictent la distribution de cadeaux, repas ou autres choses de valeur aux représentants du gouvernement. Ne jamais rien offrir de valeur à des représentants du gouvernement, employés ou membres de leur famille en lien avec les affaires d'International Medical Corps sans un accord écrit préalable de la part du Département juridique.



## **Traiter les uns les autres avec équité et respect**

Nous sommes une organisation internationale et notre force de travail comprend des professionnels talentueux issus de cultures et d'horizons très divers. International Medical Corps est un employeur souscrivant au principe de l'égalité. Les décisions concernant les emplois – telles que l'embauche, la promotion, le salaire et le licenciement – doivent être prises en se basant sur les qualifications, l'expérience, la capacité et la performance, et jamais sur la race, la couleur de la peau, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'handicap, l'état civil, l'origine nationale, l'identité sexuelle, la grossesse, la caractéristique génétique d'une personne ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable.

International Medical Corps promeut un environnement de travail qui ne comprend ni harcèlement ni discrimination. Nous ne tolérerons pas de conduite inappropriée qui interfère avec la performance du travail, réduit la dignité de toute personne, ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensif. Ceci inclut le harcèlement des employés ou autres personnes basé sur la race, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle ou toute autre classe protégée par la loi applicable. Si vous pensez avoir été sujet d'harcèlement ou de discrimination de toute sorte, signalez rapidement l'incident à votre Directeur de pays et au Département des ressources humaines situé au Siège. Pour plus d'informations, consulter la Politique sur l'équité en matière d'emploi et la Politique contre le harcèlement.

## **Sécurité et protection**

Etant donné que notre travail nous mène dans des parties difficiles du monde, la sécurité et la protection de nos employés doivent être notre priorité absolue. Vous n'êtes jamais tenu de ni encouragé à compromettre votre sécurité ou celle de tout collègue, partenaire ou bénéficiaire. De plus, la possession d'armes à feu ou d'autres armes est interdite. International Medical Corps a des politiques et protocoles de sécurité et de protection qui sont conçus pour assurer notre sécurité, ainsi que des formations sur ce sujet. Prenez la question au sérieux et respectez les politiques d'International Medical Corps sur ce sujet. Pour plus d'informations, consulter les politiques sur la sécurité et la protection.

## **Exploitation et abus sexuels**

L'exploitation et les abus sexuels de la part d'employés d'International Medical Corps sont absolument interdits. Les activités sexuelles avec une personne de moins de 18 ans sont interdites quel que soit l'âge du consentement dans le pays en question. Il est également interdit aux employés d'avoir des relations sexuelles avec des bénéficiaires, car ces relations sont souvent basées sur des dynamiques de pouvoir inégales et peuvent miner la crédibilité et l'intégrité de notre travail humanitaire. Vous devez signaler toute suspicion d'exploitation ou d'abus sexuel, qu'ils soient commis par un employé d'International Medical Corps ou d'une autre organisation. Consulter la Politique contre l'exploitation et les abus sexuels.

## **Lieu de travail sans drogue ni alcool**

International Medical Corps s'engage à maintenir un environnement de travail sain et sûr sans l'influence de drogues ou d'alcool. Vous devez arriver sur votre lieu de travail sans être sous

l'influence d'alcool ou de drogues.

### **Protection et utilisation correcte des biens d'International Medical Corps**

Nous nous devons tous de protéger les biens d'International Medical Corps et de s'assurer de leur utilisation efficace. Les vols, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur les services que nous sommes en mesure d'offrir aux bénéficiaires. A moins que cela ne soit spécifiquement autorisé, les biens d'International Medical Corps, y compris les équipements, le matériel, les ressources, les informations exclusives et le temps des employés, ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles. Pour plus d'informations, consulter la Politique concernant la fraude.

### **Registres et archives précis**

Le travail d'International Medical Corps est financé par des organismes gouvernementaux et des donateurs privés, lesquels s'attendent à ce qu'International Medical Corps tienne des registres et archives précis. Vous devez remplir tous les documents d'International Medical Corps précisément, fidèlement et dans un délai convenable, y compris les documents concernant les heures travaillées et tous les rapports de frais de voyage.

Vous devez rapporter toutes les activités financières d'International Medical Corps conformément à la politique et aux pratiques comptables d'International Medical Corps. Ne jamais créer un rapport ou registre faux ou trompeur, ni effectuer un paiement ou établir un compte au nom d'International Medical Corps avec la connaissance qu'une partie du paiement ou du compte sera utilisée dans un but autre que celui décrit dans les documents justificatifs. Pour plus d'informations, consulter la Politique concernant la fraude.

### **Entretien des registres**

International Medical Corps crée et reçoit un nombre important de registres. Nos contrats et lois applicables nécessitent que nous maintenions des registres variés pendant certaines périodes de temps. Nous devons nous conformer à la loi et à la politique d'International Medical Corps concernant l'entretien des registres d'International Medical Corps.

### **Confidentialité de l'information et respect de la vie privée**

Les informations sensibles telles que les informations concernant les employés et les bénéficiaires et les informations concernant les donateurs ou contrats d'International Medical Corps sont des exemples d'informations confidentielles. Vous devez préserver la confidentialité des informations qui vous sont confiées par International Medical Corps et ses bénéficiaires et autres partenaires. Vous devez également vous conformer aux différentes lois sur la confidentialité des données de part le monde. Nous dépendons de vous pour aider au respect de la vie privée en n'ayant accès aux données confidentielles des employées qu'avec les autorisations requises et qu'en cas de nécessité absolue, et en ne répétant ni ne partageant ces informations avec personne n'étant pas qualifiée pour recevoir de telles informations. Pour plus d'informations, consulter la Politique concernant la confidentialité et les informations confidentielles.

Votre obligation de traiter les informations de manière confidentielle ne s'arrête pas lorsque vous quittez International Medical Corps. A la fin de votre contrat de travail ou d'un autre engagement avec International Medical Corps, vous devez rendre tout ce qui appartient à International Medical Corps, y compris tous les documents et autres matériels contenant des informations confidentielles concernant International Medical Corps et les bénéficiaires.

### **Restrictions commerciales et lois antiterroristes**

International Medical Corps est une organisation internationale et nos employés, notre matériel et nos informations traversent des frontières nationales tous les jours. De nombreuses lois dictent comment nous et nos biens entrons et quittons différents pays. Exporter des biens et des technologies des Etats-Unis et d'autres pays peut nécessiter une autorisation d'exportation, et importer des biens peut également nécessiter des autorisations. De plus, les Etats-Unis et beaucoup d'autres gouvernements maintiennent des listes de pays et d'individus avec lesquels les compagnies, comprenant les ONG, ne peuvent pas faire affaires et imposent d'autres types de restrictions commerciales. International Medical Corps se conforme à toutes les restrictions commerciales et lois antiterroristes applicables. Pour plus d'informations, consulter la Politique sur l'antiterrorisme et la Politique sur la conformité des exportations.

### **Images, logos et autre propriété intellectuelle**

A International Medical Corps, nous protégeons notre propre propriété intellectuelle et respectons les droits de propriété intellectuelle des autres, y compris les droits d'auteur (tels que les droits d'auteur des photos, vidéos et autres travaux), les marques déposées (y compris le nom et le logo d'International Medical Corps, ainsi que les logos d'autres compagnies) et les licences de logiciels.

### **Moyens informatiques et de communication**

Nous devons sécuriser nos ordinateurs et tous les moyens informatiques et de communication d'International Medical Corps. De plus, lorsque vous utilisez les ressources d'International Medical Corps pour envoyer un mail, un message vocal ou pour accéder aux services Internet, vous agissez en tant que représentant d'International Medical Corps. Une utilisation inappropriée de ces ressources donne une mauvaise image d'International Medical Corps et engage notre responsabilité. Les moyens informatiques et de communication d'International Medical Corps (y compris les comptes pour les mails, messages et messages vocaux d'International Medical Corps) appartiennent à International Medical Corps et sont destinés à être utilisés par les employés pour mener des affaires d'International Medical Corps. Dans la mesure autorisée par les lois applicables, International Medical Corps a le droit de surveiller ces ressources.

### **Directives pour les médias sociaux**

International Medical Corps a établi des directives pour aider les employés à comprendre leurs responsabilités lors de l'utilisation de médias sociaux. Les médias sociaux incluent tout moyen de communication ou publication d'informations ou de contenu de toute sorte sur Internet, y compris mais non limité à votre (ou celui de quelqu'un d'autre) blog, journal ou journal intime, site Internet personnel ou lettre d'information, réseau social ou site Internet d'affinité, bulletin Internet ou salle de chat, vidéo ou publications wiki, sites tels que Facebook et Twitter, salles de chat, qu'ils soient

ou non associés ou affiliés à International Medical Corps. International Medical Corps respecte le droit de ses employés à utiliser les médias sociaux comme moyen d'expression ; cependant, nous attendons de vous que vous respectiez ces règles lors de publications :

- Si vous choisissez de vous identifier en tant qu'employé d'International Medical Corps, veuillez comprendre que certains lecteurs pourraient vous voir comme un porte-parole pour International Medical Corps. Informez vos lecteurs que les opinions que vous exprimez ne sont que les vôtres et ne reflètent pas nécessairement les opinions d'International Medical Corps.
- Assurez-vous que les informations que vous publiez concernant l'organisation est correcte.
- Ne pas publier ni divulguer d'informations confidentielles ou exclusives d'International Medical Corps, y compris mais non limité aux informations concernant les programmes et les finances, ou des documents issus de la compagnie, conformément à la Politique de la nature confidentielle des affaires d'International Medical Corps.
- Ne pas publier, sauf si autorisé par écrit par International Medical Corps, les informations suivantes :
  - photographies de bénéficiaires, sauf si vous leur avez expliqué que leur image pourrait être diffusée nationalement ou internationalement et que vous avez obtenu leur autorisation (dans le cas d'un mineur, autorisation du parent/gardien)
  - les marques déposées ou logo d'International Medical Corps
  - aucun travail protégé par des droits d'auteurs d'International Medical Corps.
- Soyez respectueux envers International Medical Corps, nos employés, bénéficiaires, partenaires et affiliés.
- Assurez-vous que votre conduite en ligne n'enfreint pas les politiques de prévention de la discrimination et de l'harcèlement d'International Medical Corps.

### **Souvenez-vous**

Il est en fin de compte de notre responsabilité à tous de s'assurer qu'International Medical Corps se conforme aux nombreuses lois, réglementations et normes éthiques affectant notre travail. International Medical Corps dépend de vous pour effectuer notre travail avec déontologie afin que nous puissions continuer à aider les gens et à faire le travail important que nous faisons.

### **Pas de création de droits**

Le Code de conduite et d'éthique est une déclaration des politiques pour la conduite individuelle et professionnelle et ne constitue en aucun lieu un contrat d'embauche ou une garantie d'emploi continu. Ce Code ne prétend pas créer et ne crée aucune obligation ou droit à un employé, bénévole, client, fournisseur, concurrent, donateur ou toute autre personne ou entité.